

Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général

Date	11 septembre 2023
Editeur	Conseil communal
Destinataire	Conseil général

Le Conseil général peut adresser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Les réponses peuvent être données oralement ou par écrit. Les questions sont régies par l'article 52 ss du Règlement du Conseil général.

Une liste des questions mentionnant notamment leur auteur, l'objet, la date de communication, la date de prise en considération, la date et un résumé de la réponse est tenue par le secrétaire. Cette liste est disponible en tout temps sur le site internet de la Commune.

Par ce message, le Conseil communal souhaite apporter par écrit ses réponses à certaines questions ouvertes ou, du moins, informer le Conseil général sur l'état d'avancement de leur traitement.

Farvagny-le-Grand, le 11 septembre 2023

Le Conseil communal

Question no 28 / Demande du 30 mai 2023

Objet de la question

Auteur de la question	Mme Marianne Pittet, représentant la majorité du cercle de Le Glèbe
Objet	Subventions versées aux privés pour actions énergie
Date de la requête	Séance du Conseil général du 30 mai 2023

Mme Marianne Pittet, représentant le cercle de le Glèbe, se réfère au chapitre 7 des comptes 2022 de la Commune de Gibloux « protection de l'environnement et aménagement du territoire », **en particulier au compte 7690.3637.00 « subventions versées aux privés pour actions énergie »**.

En mai 2022, lors de la séance des comptes 2021, nous nous étions étonnés du faible montant des subventions versées aux particuliers et nous mettions le doigt sur le fait que les panneaux solaires photovoltaïques n'étaient pas subventionnés (annexe 1 du règlement).

En octobre 2022, le Conseil général a voté une proposition de modification du règlement allant dans le sens de - je cite :

- une simplification de la procédure des demandes de subvention, voire que la décision soit subséquente à la décision du canton ;
- une révision de l'annexe 1 du règlement en y incluant les panneaux solaires photovoltaïques ;
- une augmentation des subventions ;
- un report des subventions 2021 non allouées ;
- une augmentation du budget alloué aux subventions pour l'année à venir

Or, nous constatons qu'en 2022, seulement CHF 6'800.- ont été versés aux particuliers sur un budget de CHF 15'000.-, alors que 132 demandes de procédures simplifiées ont été déposées.

Sur ces 132 demandes, 120 concernent des panneaux solaires photovoltaïques, couvrant une surface totale de 11'951 m² (la surface d'environ un terrain de foot et demi).

Le rapport de gestion indique que la production d'électricité s'est élevée à 2'271'921 kW/an, couvrant 504 ménages. En pleine crise énergétique, les propriétaires privés ont pris leurs responsabilités et ont fait des efforts financiers.

**Pour quelle raison la Commune de Gibloux, « Cité de l'énergie », n'a toujours pas traité ce sujet en commission et proposé un nouveau règlement ?
Devrons-nous attendre la fin de l'année pour obtenir une réponse à la proposition votée en octobre 2022 ?**

Le groupe de Le Glèbe invite le Conseil communal à prendre rapidement ses responsabilités vis-à-vis des citoyens et surtout vis-à-vis d'un avenir énergétique et climatique plus qu'incertain.

Réponse du Conseil communal

La révision du règlement des énergies n'a pu débuter que tardivement. Le sujet est maintenant sur la table de la Commission de l'énergie et des propositions seront émises dans les meilleurs délais.

Les changements apportés au Service technique, liés à une réorganisation des dicastères du Conseil communal, ont passablement ralenti le fonctionnement du dicastère « Energie ». La reprise des dossiers par le nouveau responsable n'a malheureusement pas permis d'apporter les réflexions nécessaires aux questions pertinentes du Conseil général dans des meilleurs délais.

L'énergie représente un sujet d'actualité très vivant et qui évolue très rapidement. Il faut reconnaître qu'il n'est pas évident de faire suivre les décisions communales au même rythme. Nous en sommes navrés et souhaitons vivement donner aux thèmes de l'énergie la vivacité nécessaire.

Un calendrier définitif serait encore prématuré à présenter, mais nous devrions être en mesure de fournir de nouveaux éléments dans le premier semestre 2024.

La Commission de l'énergie est maintenant bien fonctionnelle et les tâches ne manquent pas. Les sujets qu'il est demandé de traiter dans la question du Conseil général sont d'actualité auprès de la Commission de l'énergie :

- revisiter une nouvelle fois le règlement de l'énergie, en repensant les modalités d'attribution des subventions ;
- déposer une proposition d'éventuelle rallonge budgétaire pour l'année 2025 ;
- procéder à des actes promotionnels pour rendre les citoyens attentifs aux différentes possibilités de subventions en rapport avec l'évolution énergétique.

Objet de la question

Auteur de la question	M. Philippe Cuany, Farvagny, à titre personnel
Objet	Sécurité informatique de la Commune de Gibloux
Date de la requête	Séance du Conseil général du 30 mai 2023

M. Philippe Cuany, à titre personnel, souhaite poser une question au Conseil communal **concernant la sécurité informatique.**

L'attaque informatique de type rançongiciel (ransomware en anglais) est, d'après le rapport cyber sécurité 2023 établi par Swisscom, la plus grande menace informatique qui plane sur les données informatiques.

Suite à une telle attaque, les programmes informatiques ne fonctionnent plus, les accès aux données sont bloqués et les données sont cryptées par des hackers et par conséquent deviennent inutilisables. Une rançon est alors exigée afin de récupérer les données perdues. La commune de Saxon et plus récemment celle de Rolle en ont été victimes.

Je souhaite connaître l'état de préparation de notre commune pour prévenir et, le cas échéant, réagir à ces attaques et leurs conséquences potentiellement désastreuses :

- A-t-on un inventaire des systèmes d'information critiques pour le bon fonctionnement de la commune ?
- Dans le domaine de la prévention, quelles sont les mesures de sécurité mises en place ? Sachant que 80% des attaques informatiques commencent par un email frauduleux, les collaborateurs sont-ils sensibilisés à reconnaître les attaques informatiques comme, par exemple, les emails de hameçonnage (ou phishing en anglais) ?
- Dans le domaine de la surveillance et de la réaction, quelles sont les mesures de sécurité pour stopper et gérer les conséquences d'une telle attaque ? Les données sont-elles sauvegardées dans des réseaux sécurisés et est-ce que des exercices simulant une attaque et la restauration des données ont-ils déjà été conduits ou sont-ils planifiés ?

La sécurité à 100% n'existe pas, mais avec une bonne préparation, on minimise drastiquement les risques de conséquences fâcheuses pour notre commune. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Réponse du Conseil communal

Comme déjà indiqué oralement lors de la séance du Conseil général du 30 mai 2023, l'informatique est devenue, au fil des années, une composante de plus en plus importante des tâches de l'administration communale. De nombreux défis sont posés dans ce domaine – informatisation des tâches, numérisation des documents, archivage numérique, et caetera. La sécurité informatique est désormais l'un des projets les plus importants au niveau des administrations, la créativité et l'ingéniosité des hackers étant chaque jour de plus en plus importantes.

Au niveau informatique, la Commune de Gibloux a décidé de travailler de manière hébergée pour l'ensemble de son système informatique. La maintenance des programmes est ainsi externalisée alors que celle du parc informatique et du réseau interne reste en mains communales, sous la conduite directe de la secrétaire générale. Cette manière de faire arrive à la limite de nos possibilités et une réflexion du Dicastère est en cours afin de développer un programme politique dans ce domaine.

S'agissant des questions posées par M. Cuany, nous pouvons y répondre comme suit :

1. S'agissant de l'inventaire des systèmes d'information critiques pour le bon fonctionnement communal

Les services principaux de la Commune de Gubloux travaillent sur le logiciel Citizen hébergé auprès de notre prestataire de service, tant pour les applications que les données. Avec ses modules de gestion communale (registre des habitants), de comptabilité et de facturation, il est le cœur même des activités communales. Il contient notamment les données sensibles qu'il y a lieu de protéger.

De manière générale, les autres systèmes d'information sont de nature moins critique au fonctionnement quotidien des activités communales. L'ensemble des fichiers de la suite MS Office est placé sur le serveur communal hébergé.

Répondant aux exigences de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données, nous disposons d'un inventaire des plateformes informatiques contenant des données sensibles dont les autorisations d'accès doivent être réglementées.

Le Service social dispose, depuis deux ans, d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers mis en œuvre par les communes sarinoises, répondant au cahier des charges en matière de sécurité.

2. S'agissant du domaine de la prévention au niveau des employé-e-s de l'administration communale

Les mesures de sécurité en place portent sur trois axes de travail :

a) Le parc informatique

Depuis 2022, notre prestataire a mis en place un système de contrôle des postes informatiques qui se connectent au serveur communal. Un rapport trimestriel nous informe des points de vigilance qui méritent une intervention. Les appareils qui disposent d'une version obsolète du système d'exploitation sont mis à jour par notre secrétariat général dans la mesure où la migration reste encore possible. Une part importante du parc informatique acquis lors de l'installation de l'administration dans le nouveau bâtiment au début de l'année 2018 est en cours de renouvellement durant le 2^e semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024.

b) La sécurité d'accès au serveur et aux logiciels

Un très important travail de mise à niveau, tant au niveau des logiciels que des protocoles de connexion, a été effectué par notre prestataire depuis deux ans. Une refonte complète de certains logiciels a été opérée afin de répondre aux nouveaux standards de sécurité. Au début de l'année 2023, la sécurité d'accès au serveur a été intensifiée par l'introduction d'une authentification à facteurs multiples. L'identification aux modules de gestion a également été améliorée, notamment au niveau de la multiplication des caractères requis dans les mots de passe.

c) La formation du personnel

Le facteur humain reste le risque le plus important en matière de Cybercriminalité. Des rappels sont effectués régulièrement au personnel qui accède au serveur communal afin de le sensibiliser aux courriels de phishing et frauduleux. Les hackers étant toujours plus inventifs et les courriels toujours plus ressemblants à ceux d'autorités ou de partenaires, une erreur ne saurait être écartée à 100%, ce d'autant plus considérant la masse importante de courriels traités chaque jour par notre administration, provenant tant de personnes internes qu'externes à la Commune ou à l'Etat.

L'administration générale fait néanmoins tout ce qu'elle peut afin de minimiser ce risque et les employé-e-s en sont informé-e-s. Les courriels externes dont l'expéditeur semble être inconnu et comprenant des liens sont dès lors traités avec la plus grande des attentions.

L'Association des communes fribourgeoises (ACF) a organisé en 2021, en collaboration avec la Police cantonale, des ateliers d'information et de discussion sur le thème de la Cybersécurité. Quelques outils utiles à la sensibilisation du personnel ont été fournis à cette occasion.

Les mesures de prévention sont amenées à s'intensifier ces prochains mois, avec l'éventuel appui d'une société spécialisée en la matière.

3. Mesures de sécurité pour parer à une attaque et test d'attaque

Comme indiqué en préambule, notre système informatique ainsi que les données sont hébergés auprès de notre prestataire. Celui-ci a la charge de nombreuses communes, à Fribourg et en Valais notamment. Durant l'année 2023, il a opéré de nombreux changements afin de renforcer la sécurité de ses outils informatiques.

Sur mandat de l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) ainsi que de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), notre prestataire a été audité. En collaboration avec notre Commune, des tests d'intrusion dans l'environnement même de la Commune de Gibloux ont été réalisés ce printemps 2023. Ceux-ci ont permis à ladite société d'effectuer quelques adaptations, renforçant encore le système contre de potentielles failles sécuritaires. Une seconde campagne a eu lieu début septembre 2023, cette fois-ci à l'intérieur même de l'environnement de Gibloux. Elle avait pour but d'auditer le système sur les possibilités d'exploitation des programmes et des données une fois l'éventuelle intrusion sur le serveur rendue effective. Le rapport est attendu mais le premier compte-rendu oral a confirmé la solidité du système et des mesures mises en place par notre fournisseur.

Les programmes et données hébergés sont sauvegardés quotidiennement par notre prestataire, selon les normes sécuritaires et la législation en vigueur. En cas d'attaque informatique, la Commune se retrouve dépendante des protocoles d'urgence mis en place par le prestataire puisque ce serait ses propres installations qui seraient attaquées. En parallèle, elle activerait son protocole d'état de crise, avec les Etats-majors prévus à cet effet et pourrait être épaulée par la Police cantonale qui dispose d'enquêteurs et de spécialistes IT.

La reconstitution des données fait partie intégrante du cahier des charges du prestataire informatique en cas de panne majeure du système. Les exercices de simulation de reconstitution appartiennent à ses propres protocoles.

Encore une fois, la sécurité informatique ne peut être assurée à 100%, étant rappelées les techniques toujours nouvelles des hackers. Cependant, tant notre prestataire que notre administration mettent tout en œuvre pour minimiser au maximum les risques inhérents à cette activité illégale.